

Association Nationale des Sages-Femmes Orthogénistes

Association Nationales des Sages-femmes Orthogénistes

ANSFO

Paris le 05/10/2020

Mesdames et messieurs les député-e-s.

Vous allez avoir entre les mains la position du CNGOF à propos de la proposition de réforme de la loi sur l'IVG.

Nous, sages-femmes praticiennes de l'IVG regroupées en association l'ANSFO attirons votre attention sur les points suivants :

Notre pratique est institutionnelle mais également libérale. Nous pratiquons, comme vous l'indique le CNGOF, l'IVG médicamenteuse et revendiquons, depuis que cette pratique nous a été dévolue, l'IVG par aspiration.

En nous refusant le geste endo-utérin nous avons conscience qu'un déséquilibre en matière d'offre de soins allait inciter les femmes à faire le choix de la méthode médicamenteuse plutôt que la méthode chirurgicale. Nous attirons votre attention sur deux points. Chaque fois que notre champs de compétences s'est développé les Gynécologues-Obstétriciens ont

toujours laissé entrevoir des catastrophes futures qui ne sont jamais arrivées.

Outre l'aspect technique relativement simple pour notre profession, déjà aguerrie à la pose des dispositifs intra utérins, à la délivrance artificielle à la révision utérine mais aussi à la pratique chirurgicale de l'épisiotomie et à sa réfection, nous sommes confrontées quotidiennement à des gestes beaucoup plus techniques et compliqués (comme l'intubation ou même la pose de cathéter chez un grand prématuré par exemple.)

Notre formation initiale comporte 20 heures d'enseignements théoriques dédiés à la contraception et à l'IVG contre 2 à 4 pour les médecins en médecine générale qui assument pourtant majoritairement en France cette fonction. Quant à notre pratique clinique la grande majorité de nos stages pendant nos cinq ans d'études concernent la reproduction.

Par ailleurs sur les plans émotionnels et psychologiques la population associe notre métier à l'accompagnement de la femme et particulièrement lorsqu'elle est enceinte et ce, dès le commencement de la grossesse. Nous sommes les spécialistes de l'ambiguïté du début de grossesse, que celle-ci soit gardée ou interrompue. Cette compétence est tout à fait reconnue par nos collègues Obstétriciens puisque, concernant les interruptions médicales de grossesse (donc des grossesses de 16 SA à 41SA) ils nous confient, sans état

d'âmes l'ensemble du processus, (excepté celui de la décision...) En effet notre rôle commence dès la prise des comprimés, puis continue par le suivi du travail, et enfin se termine par l'expulsion d'un fœtus ou d'un enfant mort. Inutile d'insister sur la délicatesse nécessaire à ces accompagnements.

Enfin nous pensons que l'image et la présence de la sage-femme aux côtés des femmes pendant l'IVG, permet à celles-ci d'inscrire cet évènement du côté de la fertilité et des actes physiologiques de leur parcours de vie et allège en partie, les culpabilités et les angoisses inhérentes à ces instants.

Pour terminer, nous voulons rappeler que nous sommes fières de l'histoire spécifique des femmes françaises, qui devant la mortalité des plus jeunes d'entre elles (due à l'avortement clandestin) ce sont constituées, en avril 1973, en groupes de pratique de l'avortement : le MLAC. Il est utile de rappeler que la grande majorité des obstétriciens ne s'y sont pas associés. Ce sont les gynécologues médicaux et les médecins de médecine générale qui ont permis la mise en place de la loi Veil. Une partie de ces MLACS étaient constitués de femmes de la société civiles (la plupart étaient enseignantes) et n'avaient aucune compétence chirurgicale...Pourtant elles ont, dès ce moment-là, par la pratique de Karman fait chuter drastiquement la mortalité et les complications dues aux avortements clandestins.

Sur tous ces points nous sommes prêtes à être auditionnées, et à vous prouver que l'opposition du CNGOF, vis à vis de notre profession, va à l'encontre de toutes les idées de liberté et de progrès.

Par ailleurs concernant la double clause de conscience et l'allongement des délais de l'IVG, l'ANSFO s'associe à l'ensemble des associations féministes qui demandent la pratique de l'IVG jusqu'à 16 SA et la disparition d'une clause de conscience spécifique à l'IVG.

Pour l'ANSFO,
Les co-présidentes par intérim

Chantal Birman
Sage-Femme,
09, rue Jean-Baptiste Clément
93170 Bagnolet
Tel : 06 61 20 10 50

Delphine Giraud
Sage-Femme,
Orthogéniste
Tel : 06 80 95 60 20